



COMMUNE DE FRANKEN

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2022

**Le lundi 14 mars 2022 à 19h00**, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de SCHERTZINGER Hubert, Maire

En fonction : 11

**Présents :**

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint  
M. Raphaël SCHMIDLIN, 3ème adjoint  
M. Alain GUNTI  
M. Mathieu PFLIMLIN  
M. Jean GUTKNECHT

M. Patrick NAAS, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Amélie MULLER-DIETSCH  
M. Jean-Louis BAUCH  
Mme Astrid GERBER

**Absents excusés et non représentés :**

Mme Caroline FLECHET

Date de convocation : 07 mars 2022

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 21 février 2022

**2. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021  
DEL2022\_03\_01**

Le Maire rappelle que la Commission des Finances a examiné les comptes de l'année 2021 d'une manière approfondie le 28 février 2022.

Il présente le compte administratif 2021 qui se résume comme suit :

**Fonctionnement**

Recettes	332 333.79 €
Dépenses	<u>301 759.65 €</u>
Excédent	30 574.14 €
Excédent reporté 2020	264 041.19 €
Soit un excédent global 2021	294 615.33 €

#### Investissement

Recettes	86 503.35 €
Dépenses	<u>115 104.10 €</u>
Déficit	- 28 600.75 €
Déficit reporté 2020	- 14 314.83 €
Soit un déficit global 2021	- 42 915.58 €

D'où le résultat d'exécution du budget de clôture global : **Excédent de 251 699.75 €**

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Hubert SOLDNER, 1er Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Mme la Trésorière en poste à Altkirch et que le compte de gestion établi par ses soins est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

#### 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2021

DEL2022\_03\_02

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, et ayant constaté que celui-ci fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 264 041.19 €
- Un déficit d'investissement de : - 42 915.58 €

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget primitif 2021 :

- |  |      |               |
|--|------|---------------|
| - Report du déficit d'investissement en dépense :    | 001  | - 42 915.58 € |
| - Excédent de fonctionnement capitalisé en recette : | 1068 | 42 915.58 €   |
| - Report résultat de fonctionnement en recette :     | 002  | 251 699.75 €  |

**4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**DEL2022\_03\_03**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'attribution des subventions à chaque association.

Les attributions suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée
Association Mieux Vivre Ensemble	200 €
Equidéfis	200 €
AS Hausgauen	400 €
APAMAD	100 €
APALIB	100 €
Les restaurants du cœur	200 €

**5. VOTE DU BUDGET 2022**  
**DEL2022\_03\_04**

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », le maire présenté au conseil, le tableau récapitulatif annuel de 2021 des indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2342-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2022, arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	569 115.75 €
Recettes	569 115.75 €

**Section d'investissement**

Dépenses	508 366.33 €
Recettes	508 366.33 €

**6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2022**  
**DEL2022\_03\_05**

Comme chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, et conformément à la loi, le taux de la taxe d'habitation est supprimé à compter de 2021,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour 2021,

Considérant que la commune entend poursuivre ses programmes d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de la réforme fiscale, la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes, par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer pour 2022 les taux d'imposition suivants :

- **25.46 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **62.51 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## 7. DIVERS

- De nombreux arbres sont couchés dans la rivière provoquant un élargissement du cours d'eau. La commune va se mettre en contact avec le syndicat des rivières.
- La prochaine journée citoyenne est programmée le samedi 7 mai 2022. Une réunion de préparation aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 19h en mairie.
- Une fuite d'eau est constatée au niveau du mur à gauche, au début de la rue de l'école. Le responsable d'intervention de la COMCOM a été contacté.

Date prochaine réunion :

- Commission électorale : 17/03/2022 à 18h
- Préparation journée citoyenne : 06/04/2022 à 19h
- Journée citoyenne : 07/05/2022

La séance est levée à 21h00

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de**  
**FRANKEN de la séance du 14 mars 2022**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2022
2. Approbation du compte administratif 2021
3. Affectation du résultat 2021
4. Vote des subventions versées en 2022
5. Vote du budget primitif 2022
6. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2022
7. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 <sup>er</sup> Adjoint		
NAAS Patrick	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale	Excusée	